

## DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

---°---

## ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

---°---

## COMMUNE D'ISBERGUES

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu la demande en date du 4 décembre 2023 de ACTIF RESEAUX, Chez Sogelink , TSA 70011, 69134 DARDILLY Cedex,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux **de terrassement en trottoir et accotement pour la pose de tuyaux et chambre vidéosurveillance**, situés au niveau de l'intersection des rues Emile Zola, des Anciens Combattants et de la Rampe du Pont d'Isbergues, à Isbergues (62330),

**ARRETE**

**Article 1**

Le dépôt de matériaux et matériels nécessaires à la réalisation des travaux susmentionnés sont autorisés durant la période du 18 décembre 2023 au 2 février 2024, au niveau de l'intersection des rues Emile Zola, des Anciens Combattants et de la Rampe du Pont d'Isbergues à Isbergues (62330).

**Article 2**

Le présent arrêté ne dispense pas le pétitionnaire de l'obtention du permis de construire ou d'une déclaration préalable.

**Article 3**

Le stationnement sera interdit au droit et aux abords du chantier.

**Article 4**

Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

**Article 5**

Les services de gendarmerie et municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6**

Le présent arrêté sera publié par affichage électronique sur le site internet de la commune d'Isbergues.

Fait à ISBERGUES, le **11 DEC. 2023**

Le Maire,

  
David THELLIER.